

L'instruction d'une unité d'infanterie

Autor(en): **Fonjallaz, Arthur**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **66 (1921)**

Heft 2

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-340422>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'instruction d'une unité d'infanterie.

ENGAGEMENT ET SERVICE DES PATROUILLES

L'importance toujours plus grande des *patrouilles*, au moment de la rencontre, a déjà été relevée depuis fort longtemps. Il suffira, par exemple, de se souvenir de la campagne du Transvaal et de celle de Mandchourie pour constater le soin apporté, notamment par les Japonais, à la mise au point de ce service.

Les règlements de cette époque font tous ressortir la valeur d'un rapport de patrouille pour la décision d'un chef, tant en ce qui concerne les dispositions à prendre que relativement à l'utilisation du terrain.

Il est évident que les troupes montées et les cyclistes auront une tâche spéciale au moment de la concentration et du déploiement des armées. Mais il ne rentre pas actuellement dans notre cadre d'études d'examiner les missions de ces organes d'exploration. Un simple résumé des services accomplis en Belgique par les patrouilles montées des belligérants nous mènerait très loin ; l'examen du déploiement des I^e et II^e armées allemandes derrière le rideau des patrouilleurs ouvrirait le champ à d'utiles et à d'abondantes réflexions. Notre programme ne peut dépasser les limites que nous nous sommes fixées ; il comporte la recherche des moyens les plus indiqués pour l'instruction d'une unité d'infanterie de l'armée suisse.

Une reconnaissance doit compter sur le travail d'éléments nombreux et non pas seulement sur la cavalerie. Au moment où la marche d'approche, dont nous parlions dans la livraison précédente de la *Revue militaire suisse*, se développe, il faut compléter et intensifier l'éclairage du front par des *patrouilles d'officiers* de toutes les armes. C'est peut-être du résultat fourni par l'exploration que découlera l'ordre ou d'attaquer de suite ou d'attendre la nuit ou toute autre occasion.

L'attaque de *nuit* a toujours eu ses partisans et ses adversaires. Alors qu'en 1870 les combats de nuit furent dus le plus souvent au hasard des circonstances, cette situation se modifia complètement avec l'efficacité croissante des armes à feu. Malgré les difficultés du commandement, malgré la confusion et la panique toujours possibles, on recherche ce genre d'opération dès qu'on dispose de troupes disciplinées et en main. Le hasard peut entrer en ligne de compte, mais les conditions techniques des belligérants sont aujourd'hui de telle nature que l'on est en droit de dire que seule la nuit diminue l'efficacité des feux et entrave le tir précis.

Toute marche d'approche, premier acte de l'engagement, devrait par conséquent s'exécuter de nuit et réaliser cet effet de surprise et le gain de temps si utiles en campagne. Toutefois, les circonstances sont si différentes suivant les champs de bataille qu'il ne s'agit pas d'imposer des règles, mais d'utiliser tous les moments où l'approche sera exécutable.

Les Allemands s'étaient parfaitement rendu compte de l'énorme avantage qu'ils retireraient de leur *artillerie lourde* de campagne. Elle leur a procuré d'emblée une supériorité évidente sur l'adversaire, l'obligeant d'éviter certains terrains ou passages importants. Mais en regard de ces faits, n'oublions pas de considérer l'influence que *notre* terrain accidenté exercerait, les mille moyens que nous aurions de contrecarrer à grande distance les unités ennemies en marche, à condition bien entendu, que nos troupes soient instruites et connaissent d'une part le *service des patrouilles*, d'autre part les difficultés *spéciales* des opérations de *nuit*.

Ces deux branches d'étude doivent être mises à l'épreuve dans les écoles de recrues et dans les cours annuels, en nous souvenant qu'il convient, aujourd'hui plus que jamais, de faire peu mais bien. Dans les écoles de recrues, et d'une façon générale sur les places d'armes, les commandants d'école ou les instructeurs d'arrondissement devraient se charger de cette instruction spéciale ; dans les cours de répétition, ce serait la tâche des commandants des corps de troupes. Au commandant d'unité, il appartient de vouer tous ses soins à l'élaboration d'un programme et de fixer les points qu'il entend développer. Il ira au devant de difficultés, mais s'il se rend

compte de ce qui l'attend, il pensera que son adversaire aura lui aussi des écueils à affronter et qu'il suffit de vouloir pour être déjà le maître de la situation.

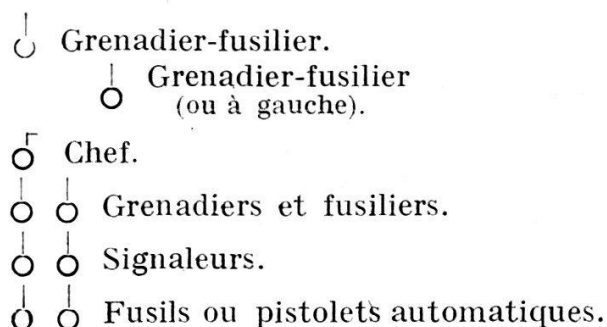
Nous examinerons uniquement le côté pratique de ce travail, en tenant compte du temps disponible qui est très restreint, mais donne tout de même le moyen d'obtenir un résultat si le chef se prépare et s'il choisit ses hommes.

Disons d'abord qu'il nous paraît indiqué de conserver le terme général de *patrouille* et de ne pas le doubler de ceux de services de reconnaissance, d'exploration, d'observation, de sûreté, de combat, etc., ceci en raison de la *simplicité* qui doit être le point de départ de nos exercices. C'est dans chaque tâche que l'on spécifiera le but à atteindre et que l'initiative entrera en ligne de compte.

En période de mouvement, on aura à constituer les patrouilles pour rechercher l'ennemi, déjouer ses plans, reconnaître ses intentions et ses forces ou pour reprendre et maintenir le contact, poursuivre et s'emparer d'objectifs importants.

La composition de la patrouille est fonction de l'effectif disponible, mais la pratique montre qu'il faut conserver le plus de cohésion possible et ne pas craindre d'avoir une subdivision compacte, avec son chef habituel, plutôt qu'un détachement d'hommes pris un peu partout. Chaque patrouille doit compter quelques grenadiers et, si possible, une arme automatique légère ; elle avance rapidement, en colonne par un ou par deux, gagne un observatoire et se déplace par bonds dès que la situation l'impose. Le chef détache un ou deux éclaireurs qui tiennent la direction, scrutent le terrain, préviennent contre toute surprise et procurent ainsi plus de liberté à la troupe.

On aurait la composition et le dispositif schématique suivant :



Dans maintes expéditions, une seule patrouille ne suffit pas; elle doit être doublée ou triplée et couvrir un espace étendu. Les différentes patrouilles doivent alors exécuter, dans un but commun, une sorte de *reconnaissance en force* qui oblige l'ennemi à démasquer ses intentions; ces patrouilles se comportent d'après les mêmes principes que nous avons énoncés pour les unités en marche d'approche.

L'arme la plus efficace, celle qui favorisera le mieux la progression d'une patrouille est la mitrailleuse ou tout au moins l'arme automatique telle que le fusil-mitrailleur ou le pistolet-mitrailleur. C'est dire qu'il faut compter devoir combattre contre cette arme, s'arrêter, s'enterrer même et peut-être attendre l'intervention du canon. Mais l'artillerie n'est pas toujours en mesure d'agir, malgré les liaisons qu'on a soin de maintenir avec elle. La patrouille doit, en conséquence, se tirer d'affaire avec ses propres ressources. Tandis qu'une partie des fusiliers ouvre le feu, l'autre partie manœuvre. Les grenadiers notamment cherchent à envelopper ou à dépasser les mitrailleurs ennemis.

Dans la guerre de *position*, le rôle des patrouilles, s'il n'est pas plus important, est probablement plus compliqué dans son exécution et demande des connaissances spéciales, ainsi qu'une étude très approfondie du terrain.

Chaque détachement-patrouilleur sera mis au courant de tous les indices et de tous les rapports recueillis. Il devra connaître le tracé des retranchements adverses, les emplacements réels ou présumés des postes d'observation et des armes automatiques et savoir quel résultat les patrouilles précédentes ont obtenu. Au retour, le chef aura à rendre compte par écrit, à situer sur un croquis le détail des observations faites, à donner enfin des précisions sur les faits relevés précédemment.

Ayant ainsi résumé les *conditions générales*, nous concluons par l'indication des points de repère dans l'élaboration des programmes d'exercice.

Nous recommandons aux officiers de s'habituer à rédiger leurs ordres au complet, seul moyen efficace pour acquérir la sûreté d'exécution.

I. Règles générales.

Que sait-on de l'ennemi et quels sont les renseignements utiles à la patrouille ? Que désire-t-on connaître du terrain ?

Quel est le but de la patrouille, tâche, itinéraire exact ou facultatif, durée limitée ou non ?

Effectif et composition du détachement. Prévoit-on des mesures spéciales en cas de rencontre avec l'ennemi ?

Quelle est l'activité de la troupe qui envoie la patrouille ? Peut-elle soutenir la patrouille par le canon ?

Liaisons, moyens disponibles.

II. Avant le départ.

Orientation détaillée de façon que *chaque* homme connaisse la tâche à remplir.

Contrôle de l'équipement (carte, montre, boussole, jumelles, cartes-rapport, lanternes, munitions, vivres, appareils de liaison).

III. Pendant l'exécution.

Manière de progresser (commandements, signes conventionnels, signaux, rapidité de la marche).

Utilisation du terrain.

Préparation constante au combat.

Exécution à tout prix des instructions reçues.

En cas de rencontre, rendre compte au moment où le rapport a une réelle valeur. Exiger le compte rendu écrit, avec croquis très simple.

IV. Mesures spéciales pour les passages de forêts, défilés, hauteurs, vallées, fleuves, marais.

Mesures spéciales pour la nuit.

V. Contenu du rapport.

Où est l'ennemi, quelle est sa force, quelles armes utilise-t-il et que fait-il ? Valeur de ses organes d'observation.

Avantages et désavantages du terrain.

Nécessité de compléter ou non le service des patrouilles.

Ce qui est sûr, ce qui est douteux.

VI. Critique du rapport.

Si l'on veut tirer un profit de l'instruction des patrouilles, il faut examiner de très près l'exécution de la tâche et en tirer les leçons et enseignements voulus. Les rapports devront donc

faire l'objet d'une critique détaillée, pour laquelle nous re-
tenons les points suivants :

Nature de la tâche et façon de l'exécuter.

Influence du terrain et conditions atmosphériques.

Activité du chef et des hommes.

Valeur tactique du compte rendu.

* * *

Je n'apprendrai rien de nouveau à mes camarades en
faisant remarquer que nous n'avons eu que rarement le temps,
au cours de nos services, d'examiner à fond de tels rapports,
alors cependant que les occasions se sont présentées très sou-
vent. Dans la plupart des cas, l'instruction des patrouilles
est superficielle. C'est une lacune que le commandant d'unité
arrivera à combler s'il prépare son travail et sait utiliser le
temps disponible. Mais il faut ajouter que les *officiers supé-
rieurs* doivent s'intéresser à cette branche de l'instruction et
dresser eux-mêmes leurs subordonnés à en comprendre toute
la valeur.

Fz.

